Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-212203475-20260703-2026_93-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

DELIBERATION 37.2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRÉDARZEC

SÉANCE DU 1er JUILLET 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12

Date de la convocation : 25 juin 2026
Date d'affichage : 25 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 1er juillet à 19 heures 15 minutes, Le Conseil Municipal de la Commune de TRÉDARZEC, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de M. Régis BERTRAND, Maire.

Présents :
BERTRAND Régis, ROUZES Bernard, IACONELLI Rose Marie, MATHECADE Camille, CLOUIN Elodie, MOISAN Michel, DUBOIS épouse DEROUSSY Katia, LE ROUX Alain, LE MOUHAER épouse JOURDEN Morgane, PADERNO épouse PRIGENT Aline, et LE MARER kenan.

Absents :
RAOUL Emile
JEZEQUEL Alain
LE LAY LE SEGUILLON Sandrine

Procurations et excusés :
LE HOUEROU Gilbert donne procuration à BERTRAND Régis
LE ROUX Alain donne procuration à DUBOIS épouse DEROUSSY Katia

Secrétaire de séance : LE MARER kenan

TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire explique :
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification, de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-212203475-20260703-2026_93-DE

Monsieur le Maire propose aux membres conseil le tableau des effectifs suivant :

Filière	Postes pourvus	Grades	Postes vacants	Durée temps de travail	MODIFICATIONS APPORTEES
Administrative	1	Attaché	0	35h/35h	
Administrative	1	Rédacteur	0	35h/35h	Conservation du grade dans l'attente de la titularisation de l'agent (soit 6 mois)
Administrative	1	Rédacteur Principal 2ème classe	0	35h/35h	Nomination de l'agent au grade suite à concours
Jeunesse	2	Adjoint technique principal 1ère	0	32h15/35h	
Jeunesse	1	Adjoint technique principal 2ème	0	32h15/35h	
Jeunesse	1	CDD ATA (Accroissement Temporaire d'Activité)	0	20h/35h	
Technique	1	CDD ATA (Accroissement Temporaire d'Activité)	0	5h/35h	
Technique	1	CDD ASA (Accroissement Saisonnier d'Activité)	0	35h/35h	
Technique	1	Agent de Maitrise	0	35h/35h	
Technique	1	Adjoint technique principal 1ère	0	35h/35h	
TOTAL	**11**		**0**		

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de :

- **CREER un grade de Rédacteur territorial principal de 2ème classe**
- **INSCRIRE les crédits nécessaires au financement de ces deux emplois au budget de l'exercice en cours, au chapitre 012.**
- **AUTORISER Monsieur le Maire à signer les contrats de travail correspondants ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **CREER un grade de Rédacteur territorial principal de 2ème classe**
- **INSCRIRE les crédits nécessaires au financement de ces deux emplois au budget de l'exercice en cours, au chapitre 012.**
- **AUTORISER Monsieur le Maire à signer les contrats de travail correspondants ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,
Le Maire
Régis BERTRAND

MAIRIE DE TREDARZEC
CÔTES-D'ARMOR

Certifié exécutoire par transmission, Le 02/07/2026
Le Maire
Régis BERTRAND

MAIRIE DE TREDARZEC
CÔTES-D'ARMOR